

## **Le Médiateur a salué les démarches de la Commission dans le but de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap**

Communiqué de presse n° 9/2007 - 19/07/2007

Le Médiateur européen, **P. Nikiforos Diamandouros**, a salué les efforts de la Commission visant à faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap. Parmi les mesures positives identifiées lors d'une récente enquête qu'il a clôturée, il a notamment relevé celles facilitant l'accès à l'information via le site Internet de la Commission et celles améliorant le recrutement et les conditions de promotion. M. Diamandouros a, néanmoins, souligné que bien des choses devraient encore être entreprises, afin de sensibiliser le personnel de la Commission aux besoins des personnes en situation de handicap.

### **L'enquête**

Les personnes en situation de handicap représentent une proportion significative de la population de l'UE. Elles doivent faire face à de nombreux obstacles les empêchant de prétendre à l'égalité des chances, l'indépendance et l'intégration économique et sociale totale. En novembre 2003, le Médiateur a ouvert une enquête de propre initiative sur les mesures prises par la Commission visant à assurer que les personnes en situation de handicap ne subissent pas de discriminations dans leurs relations avec cette institution. Dans le cadre de cette enquête, le Médiateur a consulté des groupes d'intérêts tels que des personnes en situation de handicap, des associations, d'autres médiateurs au niveau national et régional et des citoyens.

Suite à son examen, le Médiateur a constaté des progrès dans plusieurs domaines, y compris des améliorations des conditions de travail et de promotion des personnes en situation de handicap. Il a noté que la Commission avait facilité l'accès aux informations et aux données, en particulier par le biais de son site Internet. La Commission a également amélioré l'accès des personnes handicapées à ses locaux.

Toutefois, le Médiateur partage l'opinion de bien de groupes d'intérêts, selon laquelle des efforts doivent encore être fournis dans d'autres domaines. Pour cela, il a invité la Commission à rendre plus transparentes les mesures visant à favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap. Il a critiqué le nombre insuffisant de mesures prises pour sensibiliser le personnel de la Commission aux besoins de ces personnes. Il a également appelé à accroître le soutien financier aux personnes en situation de handicap et, de plus, il a affirmé que la



situation prévalant dans les Écoles européennes était inadéquate pour les élèves handicapés.

Le Médiateur va suivre de près les efforts de la Commission pour tenir ses engagements d'améliorer sa politique dans cet important domaine et ce, afin d'assurer que la voix des personnes en situations de handicap soit clairement entendue par les institutions européennes.

L'enquête complète peut être consultée via le lien suivant :

<http://www.ombudsman.europa.eu/cases/correspondence.faces/fr/3540/html.bookmark> [Lien]

*Pour toute information au sujet de cette enquête: M. José Martínez Aragón, Juriste principal, tél.: +33 388 172401*